

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121310

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121310

Objet de la délibération
TARIFS DU CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ETE 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification du :
29/11/2024

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

Excusés : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Absents non excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : TARIFS DU CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ETE 2025

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs organisés pendant les vacances d'été de l'année 2025, avec application de modulations tenant compte des quotients familiaux, pour permettre à la commune de bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

Considérant le taux d'inflation sur les douze derniers mois, il est proposé de maintenir les tarifs pour **l'été 2025** :

INSCRIPTIONS :

- **31.28 €** par semaine pour les enfants willemois (*) ou extérieurs scolarisés dans les écoles willemoises ou dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise, avec dégressivité à partir de la deuxième semaine complète (-20%), troisième semaine complète (-30%), quatrième semaine complète (-40%).

- **50.55 €** par semaine pour les enfants extérieurs à la commune, sans aucune dégressivité.

Les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous tiennent compte des modulations appliquées en fonction des quotients familiaux suivants :

1 -	0	à	700 euros	(x 0,6)
2 -	701	à	950 euros	(x 0,8)
3 -	951	à	1 200 euros	(x 1,0)
4 -	1 201	à	1 400 euros	(x 1,2)
5 -	>		1 400 euros	(x 1,4)

TARIFS WILLEMOIS (*)

<u>Quotient</u>	<u>1 semaine</u>	<u>2 semaines</u>	<u>3 semaines</u>	<u>4 semaines</u>
X0,6	18.77 €	30.03 €	39.42 €	45.05 €
X0,8	25.03 €	40.04 €	52.56 €	60.07 €
X1.0	31.28 €	50.05 €	65.69 €	75.08 €
X1,2	37.54 €	60.06 €	78.83 €	90.10 €
X1,4	43.80 €	70.07 €	91.97 €	105.12 €

*Sont considérés enfants willemois : les enfants domiciliés à Willems, les enfants non willemois toutefois scolarisés dans les écoles willemoises, les enfants non willemois dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise.

TARIFS EXTERIEURS (#)

<u>Quotient</u>	<u>1 semaine</u>	<u>2 semaines</u>	<u>3 semaines</u>	<u>4 semaines</u>
X0,6	30.33 €	60.66 €	90.99 €	121.32 €
X0,8	40.44 €	80.88 €	121.32 €	161.76 €
X1.0	50.55 €	101.10 €	151.65 €	202.20 €
X1,2	60.66 €	121.32 €	182.98 €	242.64 €
X1,4	70.77 €	141.54 €	212.31 €	283.08 €

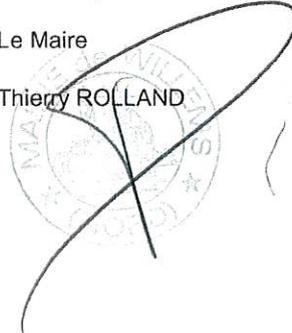
En revanche, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué en cas de défaut de présentation des pièces justificatives demandées.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND



La Secrétaire de séance

